

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 020****Décision 7 : La décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux OLLAGNIER.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Monsieur Sébastien OLLAGNIER a fait acte de candidature pour un poste de chef d'agrès tout engin sapeur-pompier professionnel. Sa candidature n'a pas été retenue.

Par requête en date du 30 décembre 2013, Monsieur Sébastien OLLAGNIER a saisi le tribunal administratif de Lyon aux fins principalement :

- d'annuler le procès verbal de la commission de choix d'accession à l'emploi de chef d'agrès tout engin ayant établi la liste des candidats nommables au grade d'adjudant en date du 28 octobre 2013,
- d'annuler le refus de promotion au grade d'adjudant,
- d'enjoindre au SDIS de la Loire de soumettre à l'avis de la CAP son dossier qui remplit les conditions prévues par les textes pour être promu au grade d'adjudant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

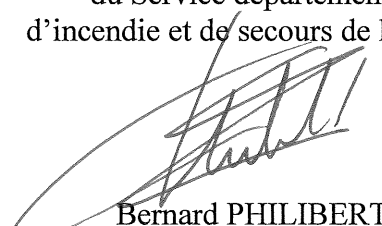
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration autorise le Président à ester en justice devant le tribunal administratif de Lyon dans le cadre du contentieux avec Monsieur Sébastien OLLAGNIER et à exercer toutes les voies de recours nécessaires.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT